

OBJECTIF

Se former au piégeage

FORMATION

Piégeage



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com

PROGRAMME

Chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine organise une séance de formation au piégeage, permettant l'agrément (par le Préfet) en tant que piégeur.

Le personnel technique de la Fédération est agréé pour dispenser cette formation obligatoire de 16 heures, deux fois 8 heures.

La Fédération fournit la totalité de la documentation utile, ainsi que les formulaires des démarches administratives nécessaires à la pratique du piégeage.

RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec le formulaire d'inscription



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

Deux fois 8 heures



Date

19 et 20 septembre 2025



Lieu

FDC 35



Prix

60€ pour les adhérents FDC 35

80€ pour les non- adhérents FDC 35

Chèque à l'ordre de la FDC 35



www.fdc35.com



FORMATION

Piégeage



Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

02.99.45.50.20
fdc35@fdc35.com

www.fdc35.com

INSCRIPTION

Inscription à retourner par
courrier ou par mail

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Numéro de validation FDC 35 :

RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec ce formulaire d'inscription

HORAIRES - INFORMATION

Vendredi 8h - 18h

Samedi 8h - 16h30

Prévoir pique-nique pour les
2 jours et tenue de terrain

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

Deux fois 8 heures



Date

19 et 20 septembre 2025



Lieu

FDC 35



Prix

60€ pour les adhérents FDC 35

80€ pour les non- adhérents FDC 35

Chèque à l'ordre de la FDC 35